

Grille tarifaire 2024

Seule la version online est valable

Prestation (Par N° EGID)	Catégorie d'ouvrage					
	I	II	III	IV	V	VI

CECB	Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB®)	CHF 1 000	CHF 800	CHF 900	CHF 900	 
	Plus value pour absence de plans détaillés *	CHF 150	CHF 100	CHF 150	CHF 150	CHF 150 CHF 150
	Plus value pour bâtiment modifié / transformé	CHF 200	CHF 150	CHF 200	CHF 200	CHF 200 CHF 200
	CECB avec rapport de conseil (CECB®plus)	CHF 2 300	CHF 1 800	CHF 2 000	CHF 2 000	 
	Plus value pour absence de plans détaillés *	CHF 400	CHF 350	CHF 400	CHF 400	CHF 400 CHF 400
	Plus value pour bâtiment modifié / transformé	CHF 200	CHF 150	CHF 200	CHF 200	CHF 200 CHF 200

Prix valables uniquement dans le canton de Fribourg, au-delà, une plus-value de 1.5 CHF/km est facturée.

PB	Dossier de demande de subventions au programme bâtiment selon ModEnHa	8% de la subvention (Min. 400.- / max 1'800.-)
----	---	--

Mise à l'enquête	Prestations en option	Supplément pour label Minergie®	Catégorie d'ouvrage		I		II		III	
			Mode de justification	Justification ponctuelle	Justification globale	Justification ponctuelle	Justification globale	Justification ponctuelle	Justification globale	Justification globale
			Dossier énergétique pour mise à l'enquête selon SIA 380/1	CHF 900	CHF 2 000	CHF 900	CHF 1 500	CHF 900	CHF 2 000	
		Minergie			CHF 1 500		CHF 1 500		CHF 1 500	
		Minergie-P & Minergie-A		-	CHF 3 200	-	CHF 2 500	-	CHF 3 200	
		Minergie-ECO		-	CHF 2 800	-	CHF 2 000	-	CHF 2 800	
		Minergie-P-ECO et Minergie-A-ECO		-	CHF 4 000	-	CHF 2 300	-	CHF 4 000	
		EN-9 Installations de production d'électricité								
		EN-12 Eclairage								
		EN-13 Ventilation / climatisation								
		N Formulaire spécifique N (PAC avec sondes géothermiques)								
		M Formulaire spécifique M								
										CHF 100.00 par prestation

 Prix sur demande

Description des catégories d'ouvrages
I = Habitat collectif (> 3 unités d'habitation)
II = Habitat individuel (< 3 unités d'habitation)
III = Administrations
IV = Ecoles
V = Commerces
VI = Restauration

 EXPERT

Le Programme Bâtiments
 Assainir, ça paye.

Pour les catégories d'ouvrages V et VI, merci d'adresser votre demande à l'adresse: contact@nbrconsulting.ch

*Pour être considérés comme détaillés, les plans doivent inclure, pour l'ensemble du bâtiment, au moins les dimensions des murs extérieurs, des fenêtres (hauteur et largeur), ainsi que des hauteurs d'étage.